



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **09 juin 2026 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2026-20128 :

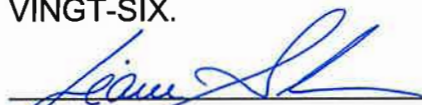
Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre l'empiètement d'une véranda construite en marge latérale droite de 0,24 m, amenant la limite de la marge latérale à 4,76 mètres au lieu du minimum requis de 5 mètres, comme indiqué à la grille de zonage de la zone H1-023 et le tout tel que montré au plan accompagnant la dérogation mineure préparé par Gabriel Lapointe arpenteur-géomètre, dossier 12606, minute 6461 en date du 17 décembre 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 6070-02-0501
Cadastre : 2 988 631
Adresse : 15, chemin Huot

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

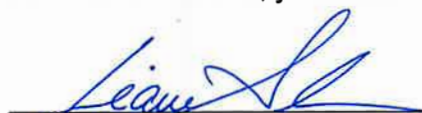
DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 13IÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 mai 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca